

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21-07

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Lundi 29 Mars 2021**

**OBJET : Avis sur la demande de renouvellement de la mise à disposition
du Véhicule Info Energie (VIE) à l'Association « Point Services aux Particuliers » -**

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 29 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h00 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV in extenso de la séance du Comité du 20 Novembre 2020
2. Orientations Budgétaires 2021
3. Convention d'adhésion au service de la Médecine Préventive
4. Avis sur la demande de renouvellement de mise à disposition du Bus Info Energie à l'Association « Point Services Aux Particuliers »
5. Liste des marchés conclus en 2020
6. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ **Membres Titulaires** : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN –
Messieurs D. LOUIS-REGIS – F. LORDINOT - R. MARTINE - F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) -- Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G.. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) –Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce)- Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie)– Mr E. JULTAT(Schœlcher) – Mr C. PALIN (Trinité) - M. L OCCOLIER (Vauclin) -

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme J. DULYS-PETIT à Mr R. BRITHMER –

→Communes : Mr D. DE LEPINE et Mr E. GABRIEL à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr J-C VARACAVOUDIN à Mr J-L GUIZONNE –

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET (excusé) – B. BIROTA – D. ZOBDA -

→Communes : – Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet) – Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) - Mr C. AMABLE (Bellefontaine) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Invité : Monsieur Olivier TREBEAU – Directeur de la DPEPPSOR à la CTM

Invité excusé : Monsieur David LOUNICI – Trésorier du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** le courrier de l'Association « Point Services aux Particuliers », en date du 26 Novembre 2020 enregistré au Syndicat Mixte du PNRM le 05 Janvier 2021, sollicitant le renouvellement de la mise à disposition du Véhicule Info Energie du PNRM ;

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré ;
A la majorité des membres présents et représentés, moins 7 abstentions ;

le Comité syndical

Article 1

Décide de ne pas renouveler la convention de mise à disposition du Véhicule Info Energie passée avec l'Association « Point Services aux Particuliers ».

Article 2

Donne mandat au Bureau pour rencontrer les représentants de l'Association « Point Services aux Particuliers » afin de connaître l'état d'avancement de la mission qui leurs avait été confiée et les difficultés éventuelles rencontrées dans l'accomplissement de cette mission.

Le Président s'engage à présenter au Comité les conclusions de cette rencontre.

Article 3

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

↳ Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 29 Mars 2021

Le Président

Denis LOUIS-REGIS

